



Le Conseil Municipal de TOUFFREVILLE SUR EU a fait l'objet d'élections partielles complémentaires, suite à la démission du « Maire » en juillet 2017. Trois nouveaux membres ont été élus pour le compléter.

Sa composition est la suivante, depuis le 20 octobre 2017 :

Monsieur	Paul	MERLIN	Maire
Monsieur	Michel	HAUTBOUT	1er Adjoint
Monsieur	Jean-Jacques	DAGICOUR	2ème Adjoint
Monsieur	Denis	DAGICOUR	Conseiller municipal
Madame	Christine	MERLIN	Conseillère municipale
Madame	Marie	DERAMBURE	Conseillère municipale
Monsieur	Pascal	CORMIER	Conseiller municipal
Monsieur	Pascal	FLESSELLE	Conseiller municipal
Madame	Myrienne	TRIZAC	Conseillère municipale
Madame	Nathalie	DESHAYES	Conseillère municipale
Monsieur	Christian	BOUGUENNEC	Conseiller municipal

#### Le Mot du Maire :

Élu « Maire » depuis le 20 octobre 2017, je souhaite, vous faire part des travaux décidés et réalisés par l'équipe municipale. Dix réunions de Conseil se sont déroulées au cours de cette année pour les valider et autoriser l'acquisition de matériels divers indispensables à l'entretien de notre commune.

#### TRAVAUX :

I/ **CAMPING** : Le dossier d'extension du camping, acté au cours du premier semestre 2017, a été réactualisé puis validé par les services de l'urbanisme de PETIT-CAUX, au cours du deuxième semestre, suite aux manquements de pièces administratives indispensables. Les travaux d'installations d'alimentation électrique, de raccordement des eaux usées et de clôture ont débuté en décembre 2017 et se sont achevés en juin 2018. Ils permettent d'envisager vingt-cinq emplacements supplémentaires, en ce qui concerne cette première tranche. La poursuite de ce projet consistera à la mise en place des voies d'accès et la confection d'emplacements permettant de recevoir des « Mobil-home », « Camping-Cars » ou caravane adaptée au raccordement d'évacuation...



#### II/ ELARGISSEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A LITTEVILLE :

Après de très nombreuses années de « latence », le dossier concernant les travaux d'élargissement de la D.454 dans le hameau de LITTEVILLE, ont été relancés et programmés... Ils ont débuté en juillet 2018 avec l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Cette première phase s'est achevée en septembre 2018. Ce projet a permis d'envisager une action globale des travaux d'enfouissement des réseaux sur l'ensemble du hameau. L'urbanisation de trois parcelles de terrain, à la sortie de celui-ci, nécessitait son

renforcement en besoins électriques d'urgence...L'ensemble de ces travaux devraient s'achever au cours de l'année 2019...

III/ **RENFORCEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE** : Suite aux demandes répétées de parents d'élèves et d'usagers, après étude de faisabilités de la Direction des Routes du Département et de la Gendarmerie, courant janvier 2018, la rue de l'église a été délimitée en « **Zone 30 Km/h** ». Suite à la validation du projet par les organismes compétents et après décision et approbation du Conseil Municipal, une signalétique nouvelle a été mise en place en mai 2018, ainsi que des ralentisseurs (coussins berlinois) pour la faire respecter. Le montant de ces travaux nécessaires et surtout indispensables pour la sécurité, s'élève à 9000 €. Profitant de cet engagement de dépenses et dans le même objectif sécuritaire, le conseil municipal a souhaité sécuriser le franchissement du pont de l'Yères à la sortie de la commune, rue Sang Roy. L'implantation de deux panneaux de signalisation, permet de régler le passage des véhicules en donnant un sens prioritaire au véhicule « **Entrant** » dans la commune avec une possibilité de stationnement, avant ce pont, pour le véhicule « **Sortant** ».



IV/ **POTEAU INCENDIE** : Un état des lieux de la défense « Incendie » de notre commune a permis d'évaluer l'insuffisance de certaines zones urbanisées. Le Conseil Municipal a décidé de pallier à ce manquement pour respecter, d'une part la législation en vigueur et d'autre part le secours aux habitants... Un poteau a donc été mis en place courant août 2018 au carrefour « Rue de la vallée-Maladrerie-Sang Roy ». Le montant de cette implantation s'élève à 3504,15€. Une subvention a été demandée et obtenue à hauteur de 40%.



V/ **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE** : La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige les collectivités territoriales à rendre accessibles les établissements recevant du public (ERP). Un diagnostic des établissements concernés dans notre commune a été réalisé en 2016 et un calendrier prévisionnel a été établi. Un rappel en date du 30 mai 2018 de la Préfecture de Seine Maritime a été adressé à toutes les communes du Département afin de connaître les mesures prises. Pour notre calendrier prévisionnel, le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux sur le bâtiment qui le justifiait le plus : « l'école communale ». Ceux-ci ont débuté pendant la période de vacances scolaires d'été 2018 et s'achèveront lors des vacances de novembre (Toussaint). Le montant de cette réalisation s'élève à 8986,20€. Une subvention départementale a été demandée.



VI/ **EVACUATION DES EAUX PLUVIALES** : Suite aux fortes précipitations de mai 2018, un mauvais écoulement des eaux pluviales a été constaté, route de LITTEVILLE. Un curage des canalisations qui traverse cette route, a été réalisé afin de permettre à celles-ci d'évacuer dans la « cavée » qui précède nos deux bassins de rétention. Cette opération indispensable, mais ignorée depuis plusieurs années permet de réguler plus facilement le flux et la quantité d'eau qui se déverse des plateaux. Le coût de cette intervention, s'élève à 300€.

## MATERIELS

I/ **OUTILLAGE** : Pour pallier aux mesures d'application du « zéro phyto », la commune s'est doté d'un désherbeur thermique pour le nettoyage des zones particulièrement difficiles

(cimetière). D'autre part afin de compléter les moyens matériels nécessaires pour l'entretien de notre commune, une débroussailleuse, un souffleur et une pompe à eau ont été acquis pour une somme de 2425€.

II/ **MACHINE AUTO-LAVEUSE** : Notre salle des fêtes « Maurice MICOLAU » est souvent sollicitée (locations, associations, réunions...etc.), pour la conserver dans un état correct d'utilisation, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'une auto-laveuse. Ce matériel permet aux utilisateurs d'opter pour le nettoyage des sols par l'employée communale, moyennant une participation financière complémentaire. Son coût est 2880€.

### PROJETS FUTURS :

I/ **PLAN LOCAL D'URBANISATION** : Toujours en cours d'élaboration, depuis plusieurs années, son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été approuvé par la communauté de communes « Falaises du Talou » le 10/04/2018. L'échéancier final étant son approbation totale par l'enquête publique, avant la fin 2018.

II/ **REAMENAGEMENT DE LA MARE DE LITTEVILLE** : Après contact avec les responsables de l'EPTB Yères (Bassins Versants) et les propriétaires qui la jouxtent, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réaménager cette mare, pour des raisons essentielles. La plus importante étant celle de la conserver en état d'utilisation pour l'unique « Réserve Incendie » de ce hameau. Cette opération, par la même occasion, permettra un aménagement plus esthétique, par son embellissement, l'acquisition d'une bande de terrain au propriétaire voisin permettra sa réalisation. Ce projet est diligenté par l'EPTB Yères et subventionné à hauteur de 60%.



III/ **MISE EN PLACE D'ABRIS-BUS** : Actuellement un seul abris-bus existe sur notre commune. La municipalité a validé le projet d'en installer deux autres pour le bien-être des enfants scolarisés. L'un se situerait en face de la mairie et le second à l'entrée du hameau de LITTEVILLE. Ceux-ci sont en cours d'étude de faisabilités.

### EVENEMENTS PARTICULIERS

I/ **ECOLE COMMUNALE** : Une réunion du SIVOS a été provoquée, par son président, le 02/02/2018, en présence de Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'éducation nationale et des maires des communes concernées. Elle avait pour objet d'étudier les faisabilités d'une délocalisation de l'école de TOUFFREVILLE SUR EU. Les raisons invoquées étant les difficultés de formation rencontrées par le surnombre d'élèves (29) et la répartition des différents niveaux qui la composent (CE.2-CM.1-CM.2). Cette situation impose de trouver une solution au problème relaté, pour les prochaines rentrées scolaires... Suite aux remarques formulées, le Conseil Municipal de notre commune s'est réuni en session « Extraordinaire », le 13/02/2018, pour délibérer sur cet avis de « délocalisation » de notre école. A la majorité absolue, il a été décidé de ne pas accepter la proposition de délocalisation de l'école communale. Une étude est en cours au niveau des deux SIVOS de la vallée de l'Yères pour proposer une solution au problème posé.



II/ **EMPLOI** : Un employé CAE (Contrat Aidé Emploi) a vu son contrat renouvelé pour l'année 2018/2019, sous certaines conditions élaborées par le POLE EMPLOI (Aide à la formation – Obtention du Permis de Conduire...).

III/ **EVENEMENTS ASSOCIATIFS et CEREMONIES** : Les associations locales et la mairie contribuent à la vie de notre commune, par les prestations diverses et variées, qu'elles réalisent. Il est normal de les rappeler dans ce bilan, tant elles sont nécessaires pour le bien être de la collectivité.

- Janvier : Vœux du maire, Galette des rois, soirée Choucroute
- Mars : Fête des Grands-Mères
- Avril : Parcours du cœur, soirée Printemps
- Mai : Cérémonies du 8 mai - Brocante
- Juin : Fête du fromage
- Juillet : Cérémonies du 14 juillet - Barbecue
- Août : Cochon de lait, Concours de boules
- Septembre : Saincatouf
- Octobre : Puces couturières, Fêtes des Grands-Pères
- Novembre : Cérémonies du 11 novembre, Repas des Anciens Combattants et des Personnes Âgés, Soirée Harengade
- Décembre : Arbre de Noël, Goûter des Anciens



#### IV/ **INFORMATIONS DIVERSES** :

- Mairie : Jours d'ouvertures et permanences des élus, les mardis et vendredis de 17h30 à 19h.

Coordonnées de la mairie : 02.35.86.70.16 // 06-40-15-81-66 (Permanence)  
[mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr](mailto:mairie.touffrevillesureu@wanadoo.fr)

Mise en place d'un défibrillateur sur le fronton de la mairie

- Ramassage des ordures ménagères : Jeudi matin, les poubelles sorties en bordure de route.

**Nota** : Les nouveaux habitants doivent se rapprocher de la mairie afin d'obtenir un conteneur poubelle. Pour tous autres besoins, appeler le numéro de téléphone de la CCFT indiquée sur le conteneur (En cas de difficultés, en informer la mairie).

#### CONCLUSION

Ce premier bulletin d'informations est le prélude de ceux qui suivront au cours de l'année 2019, pour que chacun des concitoyens connaisse la réalisation des travaux en cours et ceux en projet. Mais également dans le but est d'informer la population, par un édito trimestriel ou quadrimestriel, simple et concret (qui a déjà existé dans le passé...) de tous les événements utiles et nécessaires (mariages - naissances – décès etc...) qui doivent être portés à leur connaissance.

Monsieur **MERLIN**, Paul

Maire de la Commune

